

Projet éolien

Réaction des élus à la lettre d'information n°4 de l'association PIVOINE :

- 1) Le document qui a été publié en juin 2004 était une publicité en vue de procéder à une « pré sélection des candidats ». Il ne s'agissait en aucun cas d'un document programme ».
- 2) En revanche, les sociétés pré sélectionnées par délibération en date du 13 décembre 2004, et donc autorisées à déposer leur candidature à la DSP, ont reçu un document programme (sur la base duquel elles ont établi leur offre) fin décembre 2004. C'est à dire **après** la série de réunions de concertation du mois de novembre pour que, justement, puissent être intégrées les décisions prises à l'issue de la concertation.
- 3) Si, au terme de l'étude d'impact il s'avérait que le projet ne présente pas les garanties de rentabilité requises, la CNR se retirerait immédiatement du projet et le parc éolien ne serait pas construit. **La CCVO, comme nous l'avons dit n'est pas engagée financièrement dans le projet.**
- 3) Ce qui a été dit dans le Dauphiné n'engage que les journalistes et ne dépend pas de la CCVO. Cela dit, les élus et le Président connaissent tout de même, et heureusement pour eux, le B.A.B.A. des nombreuses étapes administratives nécessaires à la mise en place d'un tel projet, dont l'enquête publique et le dépôt du permis de construire sont les principales et dont les élus ne sauraient s'affranchir.

Une réunion publique aura lieu le :

**20 juillet, de 14 h à 16 h 30
Dans la salle polyvalente de Bruis**

Ordre du jour :

Présentation de la méthodologie d'étude d'impact
Définition des points du vue qui feront l'objet de simulations visuelles
Définition des lieux qui feront l'objet de simulations acoustiques
Présentation de la carte de soumission à la vue
Planning des réunions

Paroles d'anciens : cafés et épiceries d'autrefois à Montmorin

Dans notre série d'articles sur les commerces de la vallée autrefois, c'est aujourd'hui au tour de Montmorin de nous dévoiler son passé. Un passé qui fut très riche, aussi évoquerons-nous dans un premier temps seulement les bistros, hôtels, restaurants et épiceries des années 1900 aux années 60, dont les anciens se souviennent, ou tout au moins ont entendu parler.

*« Voulez-vous nous parler grand-mère
Voulez-vous nous parler grand-père
De ce temps
Que les moins de vingt ans
Auraient bien voulu connaître »*

Les bistros, hôtels, restaurants :

Si aujourd'hui il faut pousser jusqu'à la Motte pour boire un simple café, il n'y a pas si longtemps, au siècle dernier, on comptait encore plusieurs bistros dans l'enceinte même du village. Et pourtant l'exode rural et les deux guerres avaient déjà frappé faisant passer le chiffre de la population sous la barre des 100 habitants d'après le recensement de 1954 qui fait état d'une population de 99 h. (Montmorin, qui fut chef lieu de canton de 1790 à 1801, comptait en 1820, 757 habitants). Parmi ces commerces on pouvait aller indifféremment :

Chez Nathalie Girousse :

C'était un hôtel restaurant qui se trouvait en haut de la rue du pied de ville, en face du lavoir.

Nombreux sont ceux qui ont encore des souvenirs de cette époque où on allait jouer aux cartes chez Nathalie. Ce commerce est resté ouvert jusqu'au début des années 60. C'était l'époque où les hommes chiquaient encore le tabac.



(voir aussi fil de l'Oule n° 16 : la "bugade" de Nathalie).

Et quand on avait bu un verre chez Nathalie, il suffisait de traverser la rue pour aller en boire un deuxième en face, près du porche :

Chez Octavie Gaillard, (née Faure) dans le grand corps de bâtiment qui cache la rue caladée de la "Charrière".

Comme Nathalie, Octavie avait aussi quelques chambres et son mari, Camille, allait parfois chercher des clients jusqu'à Serres avec une petite voiture légère tirée par des chevaux et équipée de "fanaou" (sorte de phares en cuivre qui fonctionnaient au carbure).

Le commerce d'Octavie (plus exactement de ses parents) est déjà mentionné dans l'almanach de 1903. C'était l'hôtel Faure. On accédait aux deux salles du café par un escalier un peu raide. Octavie a cessé son activité vers la fin des années 60.

On trouve aussi dans ce même document le nom de Gauthier dans la rubrique des aubergistes. Ce commerce se trouvait dans la grande maison aujourd'hui habitée par M. et Mme Endignous. C'est un feu de cheminée qui a précipité sa fermeture définitive en 1914.



La porte d'entrée chez Octavie

Recevoir bonalate
Dames
Aubergistes
Faure, Gauthier
Soubrier
Chagnard
Bouvier
Lombard, ...

Paroles d'anciens : Cafés et épiceries d'autrefois à Montmorin

Les bistros, hôtels, restaurants (suite)

Chez Victorin Gaillard : ce café se trouvait dans l'actuel local de la mairie déjà en 1914. C'était pratique car les jeunes n'avaient qu'à traverser la route pour aller danser dans la remise juste en face, au son de l'accordéon d'Ernest Mourre (le père d'Yvette "du Gà"). Juste en face, c'est à dire dans l'actuelle salle polyvalente... un lieu prédestiné semble-t-il ! Parfois la grange était encombrée de tilleul alors il fallait commencer par trier les branches pour faire de la place avant de danser. Victorin est décédé subitement

Enfin, en dehors du village, à la Rabasse, dans la maison sur le bord de la route, Hypolite et Darcy Bouillet, les parents de Gaston tenaient un café hôtel : c'était la villa "Beau séjour".

Parfois, des porteurs de balle ou autres colporteurs y faisaient une halte pour la nuit. On allait aussi y danser au son d'un phonographe. La piste où s'exhibaient les pas de danse d'alors (polka, scottish...), c'était la route tout simplement ! C'est aussi tout au long de la route que se disputaient de mémorables parties de pétanque. A cette époque, c'est à dire après la guerre de 14 jusqu'en 1927, tout était plus simple !

Un peu plus tard...

Dans les années 60, alors que Nathalie cessait son activité, trois nouveaux commerces voyaient le jour à Montmorin :

- Le bar restaurant de Jean et Augusta Ferrero, carrefour obligé des chasseurs et pêcheurs de la vallée jusqu'en 1978,
- Le bar restaurant du Val d'Oule de Jean et Hélène Girousse, à partir de 1965.
- L'Auberge du château d'Arlette et Raymond Serratrice qui, dans les murs même où naquit Philis de la Charce en 1645 a accueilli des années durant d'infatigables groupes de marcheurs lancés à l'assaut des sommets environnants.



Ci-dessus : les femmes de la rue du pied de ville au lavoir adossé au café Gaillard. A droite avec le fichu noir c'est Lydie Gaillard, l'épouse de Victorin. Le grand "S" sur la façade est une publicité pour la marque "Singer".

Et, aujourd'hui...

- Transféré au quartier de la Rabasse à Montmorin, le Val d'Oule est devenu en 1994 la Ferme auberge de la Rabasse dont la renommée dépasse largement les frontières de la vallée.
- Encore plus récemment, un gîte d'étape a ouvert ses portes au hameau de Pra-Boyer à l'adresse d'une clientèle un peu différente en quête de repos et d'authenticité.

Vos petites annonces (diffusion gratuite)

Cherche :
Table basse de salon d'occasion
Tél : 04 92 66 04 54

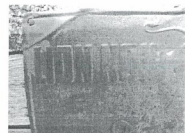
Paroles d'anciens : cafés et épicerie d'autrefois à Montmorin

Les épicerie

L'épicerie de Nathalie Girousse :

En plus de son café hôtel restaurant, Nathalie tenait aussi une petite épicerie dans un local juste en face. On y trouvait entre autres trésors, de l'étoffe pour les ménagères.

Sur les murs, des enseignes métalliques livrent leur dernier combat contre la rouille mais y sont encore assez lisibles.



Une affaire familiale : l'épicerie Bégou :

Dés les années 20, avant son fils Philogène, et plus tard encore son petit fils Gilbert, Ernestine Bégou, la grand-mère de Gilbert tenait une épicerie. Celle-ci se trouvait dans une rue du village au dessus du Serre de la Bonne, en remontant vers l'église.

Ce n'est que vers le début des années 1950 que le commerce est transféré à côté de

la ferme où Gilbert et Marinette le reprennent à leur nom à partir de 1970. La donation a été enregistrée en mars 1970 à l'étude de maître Debard, Notaire à Serres avant Maître Thievenaz.

Comme Gilbert jusqu'en 1995, Philogène faisait le courtier en produits agricoles.

Pour la petite histoire :

Un jour, au hasard d'une tournée à Montmaur, il ramène 4 gros escargots gris d'une espèce qui proviendrait de Roumanie, jusqu'alors inconnue à Montmorin. Depuis, ces escargots se sont reproduits. On les remarque en se promenant dans le village où ils ont élu domicile et n'en sont jamais partis.

Du gaz à revendre !

Il est aujourd'hui difficile de s'imaginer que lorsque Marcelle, la mère de Gilbert a commencé à vendre du gaz, elle n'avait que 4 bouteilles en dépôt. Ces 4 bouteilles arrivaient par le car Bouffier qui passait 3 fois par semaine à Montmorin. La veille, Marcelle apportait les 4 bouteilles vides à l'arrêt du car, devant la maison d'Alice Guillaume (actuelle maison de Monsieur Gueydon). Le lendemain elle allait récupérer les bouteilles pleines qu'elle

ramenait en deux fois à l'épicerie avec une brouette. Plus tard, Gilbert et Marinette ont eu jusqu'à 35 bouteilles en dépôt.



L'épicerie boucherie d'Angéline Garagnon :

C'est dans l'actuelle maison d'Eveline Aubert, sa petite fille qu'Angéline tenait ce commerce. Elle était la mère de Fernand et Herbert Garagnon. Elle est morte en 1946 à l'âge de 76 ans. Une balance à fléau, (avec plateaux en cuivres et poids), des grosses pelotes de fil de coton à repriser, sont autant d'objets précieux qui ont été retrouvés par la suite à l'intérieur de ces murs où l'on venait acheter denrées et objets ramenés de la ville.

L'épicerie Girousse

Plus récemment mais dans le même quartier, l'épicerie de Jeannot et Hélène Girousse fut, de 1963 à 1974 l'un des derniers commerces de proximité de Montmorin. (Et de 1964 à 1982, Hélène vend aussi du tabac.)

Les dernières animations du CACT

Le voyage à Hauterives (18 mai 2005)



"En quête d'idéal", le Comité d'Animation Culturel et Touristique de la Haute vallée de l'Oule avait organisé une excursion d'une journée à Hauterives dans la Drôme pour visiter le célèbre palais idéal du facteur Ferdinand Cheval.

A la descente de l'Oule et jusqu'à Rémuzat, le car a fait le plein petit à petit puisque ce voyage était ouvert à tous les habitants de la vallée au sens large par l'intermédiaire des deux associations : le CACT (le comité organisateur) et le cercle



de l'amitié de La Motte Chalancan.

En fin de matinée les visiteurs ont découvert le palais en chemin dans le labyrinthe de l'imaginaire et le monde de l'inutile allant de surprises en détails inattendus. Rappelons que cet édifice (achevé en 1912) n'a jamais été destiné à être habité, juste à être admiré. Son créateur voulait simplement en son temps l'offrir en hymne à la nature, avec pour seul compagnon de labeur une petite brouette en bois abritée à jamais dans une petite crypte du

palais. Le Palais idéal a été classé monument historique par André Malraux en 1969 et appartient à la commune de Hauterives depuis 1994, ce qui lui permet de bénéficier d'un entretien régulier. Bien que continuellement exposé au gel et à l'humidité, le palais est pour l'instant relativement bien conservé (mais pour combien de temps encore...) grâce à la vigilance des beaux arts.

Le concert du 11 juin : 30 choristes dans l'église St Arnoux

La chorale des Restoublons est venue chanter dans l'église Saint Arnoux de Montmorin ce samedi 11 juin.

Organisée par le CACT, la soirée était programmée depuis plusieurs mois. Il est vrai que les Restoublons sont très sollicités un peu partout dans notre département et à cela rien d'étonnant !! Dirigé par Michel Pourroy, les choristes ont offert à l'auditoire un magnifique répertoire d'une vingtaine de chansons traditionnelles et provençales pour la plupart. Un spectacle en présence du Père Joseph Marie Brown, qui, avec l'accord du diocèse de Gap est venu volontiers ouvrir son église au public à cette occasion.

Comme à son habitude, le chef de chœur Michel Pourroy, emporté par sa passion, a donné le ton de la soirée : ambiance conviviale et interactive. Des classiques qui jamais ne se dé-

moderont et qu'on aura toujours plaisir à ré entendre comme "Se canto" et "Aux marches du palais" (dans une version surprise un peu différente) ont été entendus par le public. On a pu entendre des polyphonies corses et marseillaises, « Mandrin », qui est un chant de tradition dauphinoise. Que faites-vous bergère (origine : Champsaur) l'hymne provençal Coupo Santo de Frédéric Mistral et même un Alleluia de Mozart transformé en Negro Spiritual, petit clin d'œil à l'Amérique d'où le Père Joseph est originaire. Il y en avait pour tous les goûts et de quoi rester « sans voix » !!!...

A l'issue de la soirée on pouvait se procurer le CD des Restoublons, enregistré en 2004 à la Chapelle des Pénitents de Gap. Quant au prochain CD de la troupe, un bruit court déjà comme quoi il pourrait être enregistré dans l'église Saint Arnoux de Montmorin dont l'acoustique a une fois de plus été reconnue exceptionnelle.



Et pour que la lumière soit...
Félicitation enfin à André Broise, le Président du CACT qui, avec l'aide de l'employé communal Christian Colloba a mis au point un système d'éclairage ingénieux à l'intérieur de l'église. Un "plus" pour ce concert et ceux à venir.

Projet éolien et autres dossiers de la CCVO

Réunion du 9 juin

M Vauzelle, Président de la Région PACA a récemment saisi le Comité Economique et Social du Conseil Régional afin de recueillir l'avis de ses membres sur le projet éolien de Bruis.

Ce comité, composé des différents membres de la société civile dont il est un échantillon représentatif, travaille en totale indépendance aux côtés des élus de la Région qui n'ont pas toujours le temps nécessaire pour approfondir l'étude des différents dossiers.

Après avoir auditionné les plus hauts responsables en matière d'environnement (DIREN, associations diverses, ingénieurs...) et s'être rendue sur différents sites éoliens, la commission environnement de ce comité (une vingtaine de personnes) s'est donc déplacée à Bruis pour poursuivre son investigation. Au terme de cette visite la commission établira son rapport et donnera son avis définitif sur le projet éolien. Cet avis n'aura cependant qu'une valeur consultative.

Jean-Paul Vitti, Président du C.E.S. et Alexandre Meinesz, professeur à l'Université de Nice et président de la commission environnement ont auditionné les élus de la CCVO en replaçant cette rencontre dans un contexte européen qui oblige les états membres à accorder une large priorité au développement des énergies renouvelables.



Alexandre Meinesz, professeur à l'Université de Nice

La commission a été très sensible à certains aspects innovants du projet et notamment au fait que la CCVO, bien que démarchée à plusieurs reprises par de nombreux développeurs privés, a souhaité garder la maîtrise totale de son territoire en se donnant au contraire la liberté de choisir elle-même la société qui construira le parc éolien, sous couvert d'une Délégation de service Public. Cette société : la (CNR) a l'habitude de travailler avec les collectivités locales.

Gérard Tenoux a insisté sur cet aspect du projet en déclarant : *"Je rejoins l'association Vent de colère sur ce point car il n'est pas normal que des industriels s'accaparent des sites et "se gaudent" tandis que les habitants ne profitent d'aucune retombée. Il est essentiel que ce soit la collectivité qui porte le projet pour que celui-ci soit structuré et orienté vers les intérêts de la communauté de communes."*

Dans le domaine de l'éolien, l'expérience de Bruis, est donc unique en France et pourrait être reprise par d'autres collectivités.

Le 7 juin :

conseil communautaire

Bibliothèque

1) La convention :

Les conseillers ont autorisé le président à signer une nouvelle convention entre le Conseil Général et la CCVO. Cette convention :

- est établie pour une durée de deux ans, tacitement reconductible,
- concerne la création et le fonctionnement d'un point lecture intermunicipal,
- fixe les engagements de la communauté de communes d'une part et du Conseil Général (par l'intermédiaire de la Bibliothèque Départementale de Prêt des Hautes Alpes) d'autre part.

2) L'aménagement :

Sur les conseils de Madame Lamy, Directrice à la BDP des Hautes Alpes, le Président a proposé à son conseil que soit déposé un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général des Hautes Alpes afin de meubler la bibliothèque.

Coût total de l'opération : 12 000 € HT

Plan de financement :
Subvention du Conseil Général : 60 %, soit 7 200 €
Réserve parlementaire : 20 %, soit 2 400 €
Autofinancement CCVO : 20 %, soit 2 400 €

Les conseillers ont délibéré en faveur de cette opération.



Paroles d'anciens : cafés et épicerie d'autrefois à Montmorin

L'épicerie Mourre :

Ce commerce était tenu par André Mourre, le père d'Henri et plus tard par Marie Mourre, sa sœur. Tous les jeudis, M. Mourre se rendait à Nyons au marché afin d'y vendre la production locale pour le compte des paysans.* C'était une véritable expédition qui s'étalait sur trois jours : Monsieur Mourre partait le mercredi de Montmorin dans une jardinière tirée par deux chevaux.

Tout cet attelage "trentailait" un peu si bien qu'il fallait attacher la grande corbeille contenant des œufs soigneusement rangés sur des couches de paille, sous le plancher de la charrette, pour éviter la casse. C'était là, paraît-il, solidaires à l'essieu de la charrette qu'ils étaient le moins sujets aux secousses.

Le mercredi soir André dormait à l'auberge de Saint May où il changeait ses chevaux et le jeudi matin il repartait très tôt pour arriver dès l'aube sur le marché de Nyons. Là il vendait son chargement et achetait diverses marchandises qu'on lui avait commandées. Ainsi il ne remontait pas à vide. Après quoi, il faisait le même trajet en sens inverse. La montée de Cornillon était un peu raide pour seulement deux chevaux si bien que des enfants du village venaient à la rescousse avec un troisième cheval qu'ils récupéraient à la sortie du village.

A Montmorin, dans son épicerie de la rue du pied de ville en bas du village, côté ouest, Monsieur Mourre revendait les marchandises qu'il avait remontées de Nyons : de la vaisselle, des sacs de pâtes alimentaires en demi gros, des berlingots, dont les boîtes en fer se vendent aujourd'hui à prix d'or sur les brocantes, et même du café vert qu'il torréfiait lui-même sur place dans un cylindre métallique.

Sous ce brûleur, il allumait un feu et re-

muait le café sans cesse pour justement ne pas le laisser brûler. On imagine sans peine l'odeur un peu magique, à la fois douce et épicée qui devait se répandre alors dans toute la rue comme un air de fête. C'était sans doute là, le signal que chacun attendait pour venir se ravitailler en café fraîchement torréfié avant de le mouder dans les moulins à café anciens qui aujourd'hui décorent nos cheminées.

* entre autres : des bourgeons de pin. Une production qui a été abandonnée par la suite car la cueillette abîmait les arbres.

Brûleur à café domestique (plus petit que celui utilisé par M. Mourre) photographié chez Gilbert et Marinette Bégou : il manque la manivelle avec laquelle on faisait tourner le cylindre qui contenait le café. Par dessous on faisait le feu.



Enfin, on nous signale la boucherie Moran (des années 20 aux années 30 environ), dans la rue qui, de la fontaine du pied de ville redescend vers le monument aux morts.

Cette rue du pied de ville était autrefois beaucoup plus fréquentée puisque la route actuelle, celle qui passe devant l'école n'existe que depuis 1894 environ, c'est à dire depuis la construction de l'école communale.



Anciennement : la boucherie Moran. On y accédait plutôt par la rue derrière le bâtiment.

Un très grand MERCI à toutes les personnes de "souche montmorinoise" qui ont toutes bien joué le jeu en apportant leur précieuse contribution à la rédaction de cet article.

Les rassemblements de l'été : quelques dates à retenir

La fête des écoles

L'association « Les trois petites écoles » a une fois de plus apporté son soutien au regroupement pédagogique de Montmorin/L'Épine/Ribeyret en organisant comme chaque été en fin d'année scolaire la fête des écoles. Ce sympathique rassemblement d'élèves et parents d'élèves a eu



lieu cette année à Montmorin. Le village s'est animé plus que d'ordinaire dès 11 h 30, heure de l'apéritif que les villageois étaient invités à partager dans un près à côté de l'école au quartier des Oches. A suivi un repas joyeusement champêtre "à la bonne franquette" et à l'ombre bienvenue des cerisiers. Après le repas, les enfants présents ont eu la chance de profiter des jeux qui leur étaient proposés d'où la rumeur joyeuse et inhabituelle qui a égayé le village jusqu'en fin d'après-midi. Quelques bons souvenirs à la veille des vacances !

le pèlerinage de Font Sainte

Il aura lieu cette année le 19 juillet à 15 h. (voir aussi la feuille des paroisses du père Joseph Marie).

La fête intercommunale

C'est au tour de Montmorin d'accueillir cette manifestation pour la troisième fois déjà.

A Sainte-Marie, au cours de l'assemblée générale du CACT, (l'association organisatrice) les rôles des bénévoles ont été distribués. Il est prévu un marché occasionnel (la nouveauté de cette 7ème édition), une exposition de tapisseries dans la salle polyvalente par Renée Mourre de Bruis. L'écurie Casado rouvrira ses portes dans le village et le repas champêtre devrait comme chaque année rassembler un grand nombre de convives. Dores et déjà, la barre a cependant été fixée à 220 convives "Au delà, ce n'est plus gérable. Il faut savoir dire stop même si c'est à contre cœur que nous devons peut-être refuser du monde" ont déclaré les membres du bureau.

Un bureau qui reste inchangé pour cette année encore :

Président : André Broise
Vice-présidente : Eveline Aubert
Trésorière : Liliane Combe
Vice trésorière : Françoise Lombard
Secrétaire : Chantal Para
Membres du Conseil d'administration :
Claudette Broise
Denise Garambois
Michèle Aubépart
Didier Raymond

Réservations avant le 10 juillet, à l'un de ces n° :

04 92 66 03 86
04 92 66 09 82
04 92 66 01 49

Les fêtes votives :

MONTMORIN

Le comité des fêtes de Montmorin vous informe que la fête du village aura lieu cette année le dernier week end de juillet :

Vendredi 29 juillet : apéritif offert par le comité sur la place du village à 19 h

Samedi 30 juillet : buvette et

- concours de boules en doublettes montées,
- Tombola, 1er prix : une Télévision
- En soirée : Bal avec l'orchestre Laurève de Digne.

Dimanche 31 juillet : buvette et

- Concours de boules en doublettes montées.

BRUIS

La fête votive aura lieu les 14 et 15 août :

14 août : buvette et :

- concours de boules en doublettes formées (plus un concours enfants)
- Tombola (1er prix : surprise !)
- En soirée : Bal avec l'orchestre Ekinoxe

15 août : buvette et :

- Repas champêtre, réservations au 04 92 66 01 14 ou au 04 92 66 03 92
- concours de boules en doublettes formées (plus un concours enfants)

Projet éolien (suite)

Le 25 mai : Réunion publique

Une centaine de personnes ont participé à la réunion publique du 25 mai qui a eu lieu cette fois-ci dans la nouvelle salle polyvalente de Bruis.

Le compte rendu des deux réunions publiques : celle du 22 septembre 2004 et celle du 25 mai 2005 ont été envoyés à tous les participants figurant sur les listes de présence.

La CNR était représentée par **Nicolas Gay et Jean-Marie Compas**.

Etienne Ballan de la société Arene assurait la médiation entre partisans et opposants.

Jacques Quantin de la société ETD (Energie Territoire et Développement), spécialiste de l'éolien répondait aux questions des participants.

Un micro circulant dans la salle a permis à chacun de prendre la parole.

Gérard Tenoux a introduit la réunion en regrettant les agissements de certains opposants au projet qui ont saboté le mât de mesure (réparation : 24 876 €

TTC) et tagué avec de la peinture blanche des insultes à l'encontre des élus de la CCVO sur la RD 26 depuis le haut du col



des Tourettes jusqu'au village de Montmorin. (Nettoyage de la route : 15 500 € H.T.).

Monsieur Abensour, Président de l'association Pivoine a affirmé que ces agissements n'étaient pas le fait des membres de Pivoine. Il a ajouté qu'il démissionnerait de son poste si le contraire était prouvé.

Le principal objectif de la réunion était :

- de rendre public le résultat des réunions de concertation de novembre 2004, (voir p. 2)
- de rendre public le résultat de la procédure de DSP et de présenter le lauréat (la CNR)

d'informer les participants des retombées économiques du projet dans le cas où celui-ci verrait le jour (voir p. 2)

Les personnes qui n'étaient pas présentes à cette réunion et qui souhaitent en connaître le contenu détaillé peuvent se faire connaître à la CCVO qui leur communiquera le Compte Rendu.

Pour conclure, **Gérard Tenoux** a remercié les participants pour la richesse des débats avant de les inviter à partager l'apéritif.

Parmi le public on aura noté aussi la présence de :

Marie Bouchez, conseillère régionale PACA, **Joël Giraud**, vice président de la Région PACA, député des Hautes Alpes, **Jean-Michel Arnaud**, conseiller général du canton de Tallard, **Christian Graglia**, ancien conseiller régional PACA, **Nicolas Rosin**, Conseiller Général du canton de Rosans et plusieurs maires des communes environnantes.

Encombrants : attention, la vallée de l'Oule peut mieux faire !

Nous rappelons à nos administrés les règles d'usage concernant le dépôt des encombrants et ferrailles dans les bennes de Sainte-Marie. **En cas de non respect de ces consignes nous nous verrions refusés la mise à disposition de ces bennes par la société Sita Sud qui vient une fois de plus de nous rappeler à l'ordre.**

- Il est interdit de déposer des objets à côté des bennes
- L'accès aux bennes n'est autorisé que les premiers et troisièmes lundis matins de chaque mois en présence des employés communaux
- La benne à ferraille est destinée aux objets métalliques uniquement
- Sont interdits dans la benne à encombrants : les gravas et déchets de chantier

Projet éolien : une étape a été franchie

Le 12 mai : conseil communautaire

Convoqués par courrier en date du 19 avril 2005, les conseillers communautaires se sont réunis sous la présidence de Gérard Tenoux pour procéder au choix final du délégataire.

Etaient présents : Gérard Tenoux, Eveline Aubert, Jean-Louis Corréard, Stéphane Tenoux, Jean-Marie Laugier, André Aubépart, Claudette Broise.

Etaient absents : Antoine Bulete (procuration donnée à Eveline Aubert), Paul Rolland (procuration donnée à Jean-Louis Corréard)

Le Président a exposé son rapport concernant la désignation du lauréat pour la DSP relative à la construction et l'exploitation du parc éolien et l'a soumis à l'approbation des conseillers. Après avoir pris connaissance dudit rapport et après en avoir délibéré, les conseillers, à l'unanimité :

- Ont approuvé le choix de la CNR comme délégataire de la CCVO pour la construction et l'exploitation du parc éolien,
- Ont approuvé le contrat de concession
- Ont autorisé le Président à signer ledit contrat de concession.

Le 17 mai : Réunion intermunicipale

Immédiatement après une réunion intermunicipale était organisée à l'initiative de la CCVO afin que les conseillers municipaux aient la "primeur de l'information" concernant la décision prise le 12 mai.

Chargé d'étude à la CNR, Nicolas Gay a présenté la société* avant d'aborder les grandes lignes du contrat de concession sur la base duquel les deux parties devront désormais s'appuyer pour poursuivre leur but commun : la construction d'un parc éolien sur une partie de la crête du col de Bruis. **Il a ainsi annoncé que, conformément aux conclusions issues des réunions de concertations de novembre 2004, et pour différentes raisons, (d'ordre faunistiques, floristiques et paysagères) le nombre d'éoliennes a été revu à la baisse et ne dépassera pas 9 (contre 13 éoliennes prévues au départ).**

L'accès au site se fera côté Hautes Alpes et le réseau sera raccordé au poste source de La Motte Chalancou. Le planning arrêté à ce jour prévoit le dépôt du permis de construire fin 2005 pour une mise en service en 2008.

**Les personnes souhaitant mieux connaître la CNR peuvent se rendre dans les locaux de la CCVO où des exemplaires du livre : "La Compagnie Nationale du Rhône, au fil de l'eau, au fil du temps" sont encore disponibles. (possibilité de les emprunter quelques jours pour les consulter).*

Les retombées économiques pour la collectivité

Dans le contrat, la CNR a pris plusieurs engagements fermes dont les principaux sont :

- La mise à disposition gratuite de l'électricité aux communes (éclairage public, électricité des bâtiments communaux). Rappelons en effet qu'EDF n'a plus le monopole de la distribution de l'électricité aux organismes publics,
- Le versement d'une redevance annuelle de 75 000 € qui lui donnera le droit d'exploiter le site,
- Le remboursement à la CCVO des frais engagés par cette dernière pour la réalisation de certaines études. L'indemnisation couvrira la totalité de l'auto-financement dépensé par la CCVO soit environ 60 000 €.
- Le versement d'une somme approximative et annuelle de 105 000 € au titre de la Taxe Professionnelle,
- Le versement d'une somme approximative et annuelle de 15 000 € au titre de la Taxe Foncière,
- La mise en place d'un financement citoyen qui permettra, par un système d'actionnariat, d'intéresser la population au projet. 3% du coût total du projet lui sera ainsi ouvert si les habitants le souhaitent,
- La participation de la CNR à hauteur de 10 000 € pour la construction d'une maison du vent.

Quelques brèves au fil de l'Oule

A quelques millimètres près...

Le 3 juin dernier, des ingénieurs de l'IGN (Institut Géographique National) ont pris des mesures à plusieurs endroits du village de Montmorin afin de redéfinir de façon très précise l'altitude du village, en combinant deux technologies différentes : le nivellement et le GPS.

Dans un premier temps, et à partir du repère du pont de Chatusse (une mesure effectuée en 1932), les techniciens ont posé un nouveau repère sur la façade de l'école. L'altitude constatée à cet endroit était de 777 m (à 1 m près). Cette donnée a encore été affinée grâce au GPS pour un résultat définitif de 776,77 m.

L'intérêt d'une telle précision, obtenue grâce à du matériel toujours plus performant est de pouvoir par la suite établir de multiples comparaisons avec d'autres points distants les uns des autres et ce faisant, tirer des conclusions quant aux éventuels mouvements de l'écorce terrestre. Ces résultats sont très précieux pour les sismologues, les aménageurs, ...

Les géomètres vont continuer à quadriller tout le département des Hautes alpes dans les mois qui viennent selon un maillage pré défini, à raison d'une mesure tous les 5 km à la ronde.



Des nouvelles de :

Stéphane Manicki

Il est enfin de retour chez lui au quartier de Blaye à Montmorin après de longues semaines passées à l'hôpital puis en maison de repos. Il tient à remercier toutes les personnes qui l'ont soutenu pendant cette période. Monsieur Manicki tient aussi à faire savoir qu'il a chez lui un appareil à oxygène et qu'il le met volontiers à la disposition des habitants en cas de besoin.

Cyprienne Lombard

Âgée de 92 ans, Cyprienne est en maison de retraite à la Seyne sur mer dans le Var. Nous lui envoyons un bonjour amical de la vallée de l'Oule.

Les résultats du référendum sur la constitution européenne dans la vallée

Bruis :
inscrits : 71
Votants : 57
Blanc : 1
Oui : 18
Non : 38

Montmorin :

inscrits : 100
Votants : 80
Blanc : 1
Oui : 21
Non : 58

Sainte-Marie :

inscrits : 45
Votants : 38
Blanc : 1
Oui : 5
Non : 32

Pour Suzanne :

Un grand merci à Suzanne Barthélémy de Bruis qui, depuis plusieurs années déjà prend soin des fleurs du monument aux morts.

Bienvenu à Sainte-Marie :

À Cyrille et Carole Chagny et leurs enfants : Nicolas (4 ans) et Lou Anne (2 ans) qui habitent à Sainte-Marie à l'année au quartier de la Frache depuis le printemps.

Carnet blanc : Samedi 25 juin

Tous le monde n'a pas la chance de se marier à Sainte-Marie !

Rien à voir avec le référendum même si c'est le oui qui l'a remporté haut la main ! Un Oui prononcé à 18 h très précises et devant témoins dans la petite mairie de Sainte-Marie par Mireille Parcy, la sœur d'André, et Philippe Amic, tous deux domiciliés à Peyguc dans la Drôme. Qui pouvait rêver d'un endroit plus sympathique et intime pour cette journée qui fera date dans la vie de leur couple ?

« C'est quand même plus agréable de se marier dans un joli petit village comme Sainte-Marie que dans une grande ville », nous a confié Nadine Parcy, la belle

sœur des mariés en regrettant de ne pas avoir eu elle-même cette chance.

Nous leur souhaitons à tous les deux : "tout le bonheur du monde" !



Les mots fléchés (solution dans le prochain numéro)

FORME DE TRACÉMENT RUE	RELIURE	BRILLAS SERIE DE ROSE	OTEA DU PONS PERSONNEL	CHANGEUR FRANCAIS PREMIER MAGELAN
LENGON POMME DE GUERRE FICHE			POUR CHANG VIE AU MIEUX	
ÉCHIRAN FRANCAIS NAME				PRÉFET
	CHOC POINT DE PLUTTE		NOTE GRANDE BOUFFE	PORTIER HOTEL PARTICULIER
PIEDRE COTTE NUNAGE		ADJONCT LA VELETTE		PERSONNEL STON CAIRE DE TERRE
OUTIL DE COUPE			ROSE MORINE	
FACE		BOIS SERVISE		
ÉLIE CHEZ L'EMOY		COUS CHOCOL PRES DE SUN		
CONCES TOTES	MONNA JAINE			FORME DE FERRE

Solution du n° 41

B	S	C	S	
A	L	U	M	R
E	N	S	E	V
C	H	E	N	N
B	I	S	E	T
S	P	E	T	I
R	E	S	T	E
U	N	A	N	O
S	E	I	N	B
C	E	R	E	A

BULLETIN D'ABONNEMENT

Mme, Mlle, M.
NOM :
Prénom :
Adresse :

Souscrit un abonnement d'un an au bulletin d'information "Au fil de l'Oule".

Montant : 15,26 € (soit 100 frs)
chèque établi à l'ordre de : "Trésor Public",
à adresser à : CCVO 05150 BRUIS
Signature :

Année 2005 - Numéro 42

Mai - Juin



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Au Fil de l'Oule

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA VALLÉE DE L'OULE

Le village
05150 BRUIS
Tel: 04-92-66-04-39
04-92-66-04-21
Email: ccvo@wanadoo.fr
ou : c.lombardccvo@wanadoo.fr

Nos heures d'ouvertures au public :
Les lundis et jeudis : de 8 h 30 à 12 h et
de 13 h 30 à 17 h

Bibliothèque intercommunale :
Provisoirement fermée
Tél : 04 92 66 04 39

Dépôt légal : 98009

Imprimé Par Nos Soins

Rédactrice : Cathy Lombard

L'édito

Alors que les élus se consacrent sans compter au développement de cette vallée en tentant avec une volonté ferme de faire avancer les dossiers en cours dont les principaux sont : le projet éolien, l'amélioration de l'habitat, le moulin à huile, la bibliothèque, ... d'autres préfèrent au contraire œuvrer à la destruction, pendant la nuit et dans l'anonymat, n'ayant visiblement pas le courage de s'exprimer au grand jour, utilisant leur énergie en pure perte et en gaspillant l'argent public.

Je veux bien sûr parler de ceux, qui récemment, se sont octroyé le droit d'utiliser un espace public : la route du col des Fouvettes, côté vallée de l'Oule, pour exprimer des insultes envers ces mêmes élus.

Les auteurs de ces dégradations et actes de vandalisme, au risque de provoquer un accident (nombreux sont les témoignages en ce sens) peuvent maintenant se targuer d'améliorer par la même occasion l'état des dépenses publiques puisqu'on connaît très précisément aujourd'hui ce qu'il en coûtera pour nettoyer la route : la modeste somme de 15 500 € Hors Taxes selon le devis de l'entreprise Prasnig qui devrait être retenue par le Conseil Général pour la réparation de ces ouvrages. Pour avoir un ordre d'idée, avec cette somme, le Conseil Général pourrait équiper deux communes en mobilier de bibliothèque.

Ces personnes, ont aussi saboté le mât de mesure des vents installé sur les crêtes du col de Bruis par un bureau d'étude à la demande de la CCVO.

Le coût de la réparation se monte à 24 876,80 € TTC.

Je ne pense pas que ces individus aient un sens aigu de l'intérêt public ni du respect d'autrui. Aussi ces agissements n'ont-ils pas eu l'effet psychologique escompté par leurs auteurs qui espéraient peut-être déstabiliser l'ensemble du conseil communautaire. Il n'en n'est rien !

En possession de ces éléments, chacun pourra apprécier à sa juste valeur ces actes de vandalisme. Pour ma part, je ne ferai pas d'autres commentaires car du travail, constructif celui-là, m'attend.

Gérard Tenoux

Sommaire :

- P. 1 : l'éditorial de Gérard Tenoux
- P. 2 à 4 : le projet éolien, la bibliothèque
- P. 5 : organisés par le CACT : un concert et un voyage
- P. 6 à 9 : les commerces d'hier à Montmorin : les anciens racontent
- P. 10 : les rassemblements de cet été
- P. 11 : les uns et les autres : quelques brèves au fil de l'Oule
- P. 12 : mots croisés